Formation initiale Taxi -CCPCT

1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION & DU MÉTIER :

Public visé : Tout public souhaitant exercer la profession de conducteur de taxi.
• Objectif principal : Obtenir le Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi (CCPCT) à l'issue des examens officiels organisés dans les Landes.
• Le Métier : Conduite de clients, patients, transports scolaires, médicaux. Activité variée (urbaine ou rurale) sous statut de salarié, d'artisan indépendant ou de conducteur affilié à un réseau.

2. PRÉREQUIS & CONDITIONS D'ACCÈS :

Pour s'inscrire à la formation et se présenter à l'examen du CCPCT, le candidat doit obligatoirement :
·Permis de conduire : Être titulaire du permis B valide depuis plus de 5 ans, hors période probatoire (capital de points maximum disponible).
·Casier judiciaire : Absence de condamnations incompatibles inscrites au bulletin n°2 (selon le décret n°2009-72 du 20 janvier 2009).
Historique professionnel : Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait définitif de la carte professionnelle de taxi dans les 10 ans précédents, ni d'une exclusion pour fraude à l'examen dans les 5 ans précédents.
·Tests de niveau à l'entrée : Satisfaire aux tests de niveau du centre de formation (Français, Anglais, Sécurité routière).
·Passerelles et équivalences : Il n'existe aucune équivalence ou passerelle pour ce parcours de formation initiale.

3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE & CALENDRIER :

·Durée totale de la formation : 243 heures au total.
·Équipe pédagogique : Équipe de référence composée de formateurs d'expérience en sécurité routière, gestion, français, anglais, Taxi) , sous la direction des concepteurs des programmes.

📘 MODULE 1 : Préparation à l'Admissibilité (Théorie)

·Dates : Du Lundi 29 mars 2027 au Mardi 25 mai 2027
·Durée : 203 heures
·Date de l'examen officiel d'admissibilité : Mardi 25 mai 2027
·Contenu : Programme découpé suivant les modules

Épreuve	Coefficient	Durée	Note éliminatoire
A - Réglementation du transport public particulier de personnes	3	45 min	≤ 6/20
B - Gestion	2	45 min	≤ 6/20
C - Sécurité routière	3	30 min	≤ 6/20
D - Expression et compréhension de la langue française	2	30 min	≤ 6/20
E - Expression et compréhension de la langue anglaise	1	30 min	≤ 4/20
FT - Connaissance du territoire et de la réglementation locale	3	20 min	≤ 6/20
GT - Gestion propre à l'activité taxi	3	20 min	≤ 6/20

SESSION 2027

PUBLIC
Tout public souhaitant exercer la profession de conducteur de taxi

DURÉE
243 heures sur 4 mois

EFFECTIF
20 personnes maximum

7 épreuves théoriques

🚗 **MODULE 2 : Préparation à l'Admission (Pratique)**

·Dates : Du Lundi 14 juin 2027 au Vendredi 9 juillet 2027
·Durée : 40 heures
·Date de l'examen officiel d'admission : Courant Juillet 2027 (date non publiée à ce jour).
·Contenu : Mises en situation de conduite réelle, accueil client, facturation et préparation intensive à l'épreuve de conduite, examens blancs.
·Bonus offert : Une année d'adhésion à l'Automobile Club.

📝 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

L'assimilation des connaissances est validée tout au long du parcours par le centre :
1. Contrôle continu : Évaluations régulières dans chaque matière enseignée.
2. Examens blancs : Mises en situation réelles organisées à la fin de chaque module (admissibilité et admission).
3. Validation finale :
o Pour l'admissibilité : Obtenir une moyenne générale de 10/20 sans aucune note éliminatoire.
o Pour l'admission : Obtenir une note minimale de 12/20 sans note éliminatoire.

📊 **Indicateurs de réussite et d'insertion** (Statistiques sur les 4 dernières années) :
·Taux d'obtention de l'Admissibilité : 100%
·Taux d'obtention de l'Admission : 90% au premier passage | 100% après repêchage.

- Taux d'insertion global dans l'emploi : 100 %
- Taux d'insertion dans le métier visé par la certification : 100 % (selon le retour de nos stagiaires certifiés)

💶 5. TARIFS & FINANCEMENTS ACCESSIBLES

·Frais d'inscription : 80,00 € TTC
·Coût de la formation (Modules 1 & 2) : 2 748,33 € TTC
·PRIX TOTAL de la prestation : 2 828,33 € TTC

Dispositifs de prise en charge :

Selon votre profil, plusieurs financements (totaux ou partiels) sont activables :
·Demandeurs d'emploi : Financement possible par France Travail (via l'Aide Individuelle à la Formation - AIF), par la Région, ou via votre compte CPF.
·Salariés (reconversion / perfectionnement) : Financement via le plan de développement des compétences de votre entreprise (OPCO) ou via Transitions Pro.
·Financement individuel : Possibilité de régler les frais à titre personnel.

♿ 6. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Notre organisme est engagé dans l'accueil des personnes en situation de handicap. Si votre situation personnelle nécessite des aménagements matériels, pédagogiques ou des rythmes adaptés (troubles des apprentissages, handicap moteur, etc.), notre référente dédiée co-construira avec vous un parcours adapté pour garantir votre réussite.

·Référente Handicap & Psychologue : Audrey BATZ
·Contact direct : 📩 abatz@autoclub40.fr | 📞 05.58.75.03.24

MODALITÉS
DE FORMATION
en présentiel

🛠️ 7. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Notre centre de formation met en œuvre une démarche pédagogique active et progressive, alternant théorie et mise en pratique professionnelle pour maximiser le taux de réussite.

💻 Méthodes Pédagogiques Principales :

·Méthode Affirmative & Transmissive : Exposés théoriques soutenus par des supports visuels pour l'acquisition des bases réglementaires, juridiques et fiscales indispensables (Épreuves A, B, C, FT, GT).

·Méthode Active & Interactive : Échanges d'expériences, études de cas concrets du métier de taxi, et résolutions de problèmes en groupe pour développer l'esprit d'analyse.

·Méthode Appliquée & Expérientielle : Mises en situation professionnelles réelles à bord de véhicules-écoles équipés (gestion de la clientèle, calcul d'itinéraires, utilisation du taximètre, et simulation de l'épreuve pratique d'admission).

📄 Moyens et Outils Pédagogiques :

·Ressources Didactiques : Fourniture de livrets pédagogiques, de fiches de synthèse réglementaires et de lexiques techniques (Français/Anglais).

·Outils Numériques : Accès à une plateforme d'entraînement en ligne pour la réalisation de questionnaires à choix multiples (QCM) de type examen.

·Supports Pratiques : Utilisation de cartes locales pour l'étude du territoire, de simulateurs ou de cas réels de tarification, taximètre de salle.

🏫 Moyens Matériels :

·Salles de cours équipées de systèmes de vidéoprojection.
·Véhicules de formation conformes à la réglementation des examens CCPCT, équipés des dispositifs spéciaux (taximètre, répétiteur lumineux, plaque).

8. DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION :

Pour garantir le traitement administratif, l'étude des prérequis et la mise en place des financements, les règles d'accès sont les suivantes :

- Ouverture des inscriptions : Dès la publication du calendrier de la session (généralement 3 à 6 mois avant le début des cours).
- Date limite d'inscription : Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation (sous réserve de places disponibles).
- Financements spécifiques (Compte Personnel de Formation - CPF) : L'inscription via la plateforme MonCompteFormation doit être validée en respectant le délai légal obligatoire de 11 jours ouvrés avant l'entrée en formation.

💶 Financements France Travail / OPCO / Transitions Pro : Un délai de 3 à 4 semaines est généralement requis par les financeurs pour l'obtention de l'accord de prise en charge.

📑 9. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ASSIDUITE:

Afin de répondre aux obligations de contrôle des financeurs publics et paritaires, les dispositifs de suivi suivants sont obligatoirement mis en œuvre :

- Émargement systématique : Signature obligatoire d'une feuille d'émargement papier ou numérique par demi-journée de formation, co-signée par le formateur intervenant et par le stagiaire.

- Suivi des connexions : Pour les éventuels modules ou entraînements réalisés à distance (plateforme de QCM), édition de rapports d'assiduité indiquant les temps de connexion et les scores obtenus.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi de l'évolution des connaissances tout au long de la formation

- Suivi des connexions : Pour les éventuels modules ou entraînements réalisés à distance (plateforme de QCM), édition de rapports d'assiduité indiquant les temps de connexion et les scores obtenus.

- Justification des absences : Toute absence doit être immédiatement signalée au centre de formation et justifiée par un document officiel (certificat médical, convocation officielle).

- Attestation de fin de formation : Une attestation de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats des évaluations, est remise au stagiaire à l'issue du parcours.

10. CONTACTS ET SERVICES :

Contact Pédagogique :

Contact Administratif :

Pour toute question sur le le déroulement ou l'inscription :
📧Jessica Cotterli

Pour toute question sur le contenu :
📧Nolwenn Corne

·Procédure de Réclamation :

Nous nous engageons à vous répondre sous 5 jours maximum. Si vous rencontrez une difficulté ou souhaitez exprimer une insatisfaction, vous pouvez :
1.Télécharger et remplir notre formulaire de réclamation disponible sur notre site internet.
2.Envoyer un e-mail détaillé à :
📧 Nolwenn Corne – 📧 ncorne@autoclub40.fr – 📞 05-58-75-03-24

📧
jcotterli@autoclub40.fr
📞 **05-58-75-03-24**

📧
ncorne@autoclub40.fr
📞 **05-58-75-03-24**

www.autoclub40.fr

71 Av. du Corps Franc Pommiès – 40280 Saint Pierre du Mont
Tél : 05 58 75 03 24 - www.autoclub40.fr
Association loi 1901 – SIRET 782 098 479 00036 – NDA 75400154440 – APE 9499Z – Agrément Taxi 2009 40 02
RS5635 - Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2021
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE

VERSION OCTOBRE 2026